

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2025

COMPTE RENDU AFFICHE LE 5 mars 2025

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 février 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 15

PRESIDENT : M. Didier TESTE, Maire

SECRETAIRE ELUE : Mme Yvette BONNARD

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE : M. Didier TESTE, M. Lucien BRUYAS, Mme Murielle BOIRON, M. Fabrice FOND, M. Christian CLOUPET, Mme Yvette BONNARD, M. Pierre BOIRON, Mme Brigitte RUDEAUX- POMMATEAU, M. Joël BALLAS, Mme Camille BRUYAS, Mme Marie-Françoise BONNARD, Mme Isabelle MARQUET, Mme Marielle GIRAUD COLOMBET

Membres absents excusés : M. Sylvain RIVORY (pouvoir à Mme Murielle BOIRON), M. Christophe BROSSON (pouvoir à M. Didier TESTE)

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

AFFECTATION DU RESULTAT SUITE A DISSOLUTION DU SYNDICAT RHODANIEN DU DEVELOPPEMENT DU CABLE (SRDC)

M. Fabrice FOND expose au Conseil Municipal que L'EPARI, Etablissement Public pour les Autoroutes Rhodaniennes de l'Information, et le SRDC, Syndicat Rhodanien de Développement du Câble, ont été dissous en date du 24 juin 2024. L'arrêté de dissolution de l'EPARI prévoit en son article 2 que le résultat de la section de fonctionnement, report des excédents cumulés des exercices précédents compris, sera réparti entre ses membres selon les proportions suivantes (telles que mentionnées dans le protocole d'accord) :

Syndicat rhodanien de développement du câble : 33,33 %,
Service départemental métropolitain d'incendie de secours : 33,33 %,
Département du Rhône : 20,67 %,
Métropole de Lyon : 12,67 %.

L'article 2 de ce même protocole prévoit qu'en cas de dissolution du SRDC, la part revenant au SRDC sera répartie et versée à ses membres adhérents selon la liste et le prorata visé en annexe du protocole.

Au vu de cette répartition, la commune de Longes doit reprendre au budget 2025 le résultat lui revenant, à savoir 0,06 % du résultat soit **37,79 €**.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité affecte le résultat excédentaire du Syndicat Rhodanien de Développement du Câble de 37,79 € au compte 002 chapitre 002 exercice 2025, s'ajoutant au résultat du budget principal de 169.107,32 € soit un total de 169.145,11 €

Chassenoud, Closrenard, Col de Grenouze, Combechère, Dizimieux, Griffoney, La Balasserie, La Bernardière,
La Bertranderie, La Carelière, La Durantière, La Garde, La Grande Magdeleine, La Gurarie, La Planche,
Le Brichet, Le Coin, Le Croc, Le Malozon, Les Echaux, Marlin, Nuzières, Remillieux, Vanel

MODIFICATION DU REGLEMENT ET DES TARIFS DE LA SALLE D'ANIMATION RURALE

Mme Murielle BOIRON expose au Conseil Municipal qu'une question s'est posée au mois de janvier suite à un décès sur notre commune. La famille a sollicité la mairie pour louer la salle d'animation pour organiser un vin d'honneur à la suite de la cérémonie : le règlement actuel de la salle ne prévoit pas ce type de location. Il convient de changer celui-ci et d'inscrire un tarif de location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le règlement en ajoutant aux possibilités de location :

- *Organisation d'une cérémonie funéraire (veillée mortuaire sans cercueil, hommage, réception après obsèques, etc.), La salle est uniquement mise à disposition des habitants de la commune.*

Il fixe le montant de la location à 50 €, à douze voix pour, trois pour la gratuité.

CHANGEMENT DES CHAISES DE LA SALLE D'ANIMATION RURALE

Afin d'améliorer le confort et la sécurité des usagers de la salle d'animation rurale, il est proposé de procéder au remplacement des chaises actuellement en service. Celles-ci présentent des signes d'usure avancée et ne répondent plus entièrement aux exigences de robustesse et d'ergonomie attendues pour un équipement communal utilisé régulièrement.

Dans cette optique, plusieurs fournisseurs ont été sollicités afin d'obtenir des devis comparatifs, en tenant compte des critères suivants :

- Qualité et durabilité des matériaux,
- Avec les caractéristiques suivantes :
 - ⇒ Assemblables, Empilables
 - ⇒ Tube de 22 mm pour les pieds—couleur Argent
 - ⇒ Couleur de l'assise anthracite, hauteur de l'Assise 46 cm
- Coût d'acquisition et conditions de livraison.

Vu la nécessité de renouveler les chaises de la salle d'animation rurale afin d'améliorer le confort et l'accueil des usagers, et considérant que plusieurs devis ont été sollicités auprès de fournisseurs spécialisés,

Considérant d'autre part l'analyse des offres reçues selon les critères de qualité, de prix et de délais de livraison, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de KG MAT Collectivités, dont le devis s'élève 4.355,40 à euros TTC, pour la fourniture de 150 chaises conformes aux exigences définies.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SECURITE DU DIMANCHE SOIR DE LA VOGUE

Suite aux événements survenus lors de la fête patronale de l'année dernière, la question du renforcement de la sécurité, notamment le dimanche soir, a été soulevée. Afin d'assurer le bon déroulement des festivités et de garantir la sécurité des participants, il est proposé que la commune prenne en charge le coût du service de sécurité pour cette soirée.

Vu l'organisation de la fête patronale et la nécessité d'assurer la sécurité des participants et du public, considérant les obligations légales en matière de sécurité pour les manifestations publiques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais pour la mise en place des dispositifs de sécurité nécessaires lors de la fête patronale du dimanche soir.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le droit de préemption urbain d'une maison d'habitation située au 100, Chemin de La Charpière et décide de ne pas l'appliquer

DEMANDES DE SUBVENTION D'ASSOCIATIONS

-
Le Conseil Municipal examine les demandes de subventions adressées par différents organismes et associations pour l'année 2025.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite pour les organismes suivants :

- Prévention Routière
- Association Roannaise pour l'apprentissage

QUESTIONS DIVERSES

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR L'ECOLE

Monsieur Christian CLOUPET expose au Conseil Municipal les démarches qu'il a effectuées pour connaître la capacité de charge du toit de l'école. Mme Yvette BONNARD précise que le coût supplémentaire d'assurances pour la commune serait d'environ 250 €.

Monsieur le Maire demande à chacun de se positionner pour engager la démarche de pose des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école. La poursuite du projet recueille 10 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.

CARS SCOLAIRES DU MERCREDI 13H00

Mme Marielle GIRAUD COLOMBET et M. TESTE Didier ont participé au lycée Georges Brassens, à une réunion avec Monsieur le maire de Longes, des représentants de la commune de Trèves et le proviseur de l'établissement pour tenter de solutionner le problème de transport du mercredi 13h00. Pour l'année prochaine, le proviseur essaye de regrouper les lycéens de Longes et Trèves pour qu'ils puissent prendre le car de midi. Des courriers aux institutions et décideurs ont été envoyés (Vienne Condrieu Agglomération, Député, Sénateur, Conseil Départemental du Rhône, etc...)

CARAVAN'JAZZ A LONGES

Mme Brigitte RUDEAUX-POMMATEAU fait état de l'avancement de l'organisation de la journée Caravan'Jazz qui aura lieu le dimanche 8 juin sur notre commune. La visite de l'équipe n'a toujours pas eu lieu. Une bonne nouvelle : les deux restaurateurs participeront à cette journée.

Festival de l'humour : Mme Brigitte RUDEAUX-POMMATEAU rappelle que les places pour le spectacle du 03 avril au Fautres sont en vente à la mairie.

CONSEIL D'ECOLE DU 11 FEVRIER

Madame Marielle GIRAUD COLOMBET fait le compte-rendu du dernier conseil d'école. Le projet de Web Radio a débuté et la première diffusion a été faite. De nombreux projets seront réalisés cette année : la grande lessive, participation à Pilat Propre, Festival de Jazz à Vienne.

Les travaux demandés pour sécuriser le tour du mûrier ont été faits.

PILAT PROPRE

M. Christian CLOUPET annonce que l'opération *Longes Propre*, en collaboration avec le Parc du Pilat aura lieu le Vendredi 21 mars après midi avec l'école et le Samedi 22 mars pour une matinée ouverte à tous.

TRAVAUX CHEMINS RURAUX

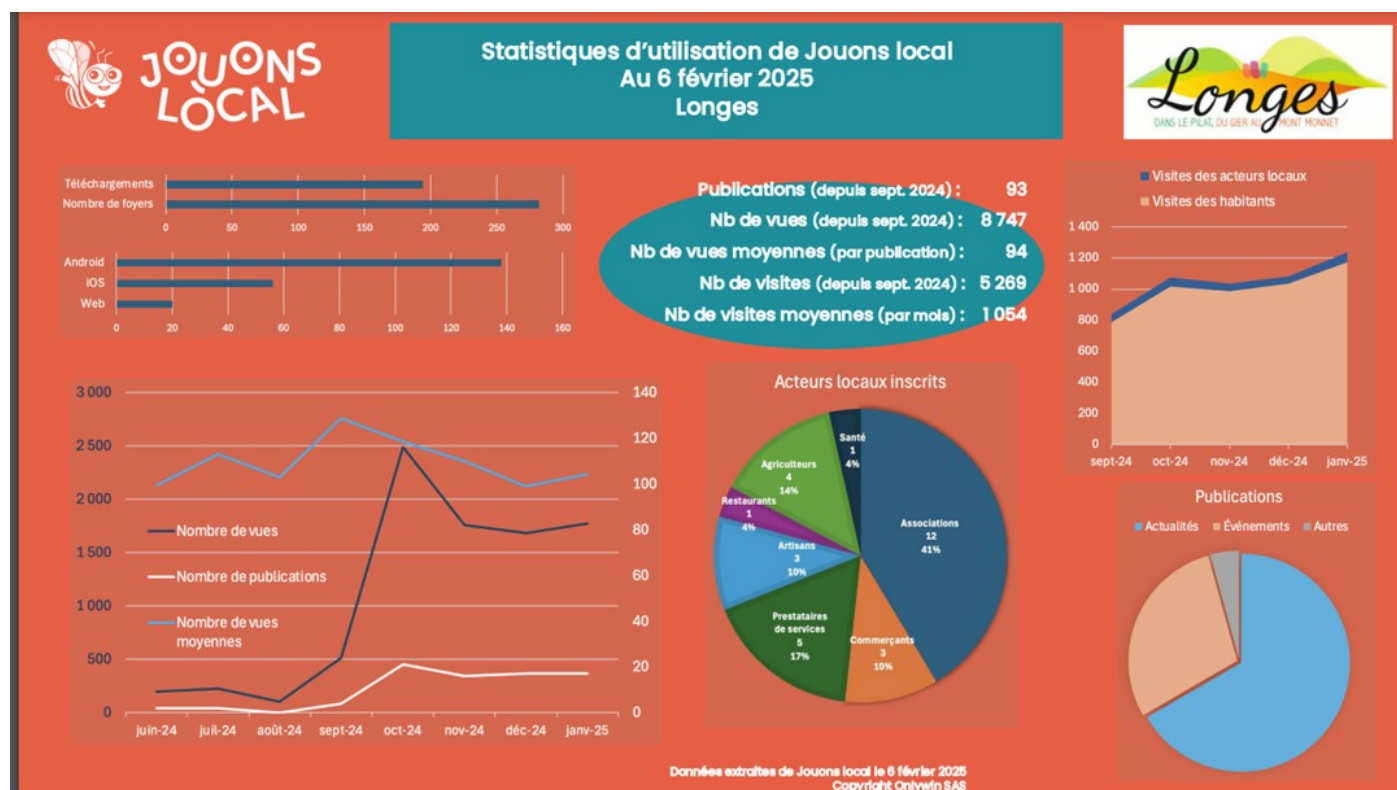
M. Joël BALLAS expose au Conseil Municipal que les travaux sur les chemins ruraux suivent leur cours. Ceux de Combechèvre ont été très bien réalisés.

ENQUÊTE PUBLIQUE CHARTRE DU PARC DU PILAT

M. Lucien BRUYAS informe le Conseil Municipal que l'enquête publique relative à la révision de la chartre du Parc du Pilat aura lieu du 12 mars au 11 avril 2025. Le commissaire-enquêteur se déplacera à Longes le mardi 1er avril.

COMMUNICATION

Mme Camille BRUYAS fait le compte-rendu des statistiques d'utilisation de Jouons Local.



• Propositions pour améliorer la visibilité :

- o Partage des publications avec les autres communes via leurs pages Facebook.
- o Mise en place d'un carrousel d'actualités sur le site internet de la commune, avec un lien direct vers Jouons Local.
- o Ajout d'une icône Jouons Local + lien à côté de chaque commerçant sur le site internet.

Le point est fait sur le site internet avec l'intégration des QR Code des panneaux touristiques en lien avec l'Association de Valorisation du Patrimoine Longeard (A.V.P.L.) M. LAMBERT, chargé de la maintenance du site informatique, se propose d'intégrer les QR Code dans le site moyennant la somme de 1.000 €. Il reste à trouver le financement. M. Fabrice FOND, trésorier de l'A.V.P.L., informe le Conseil Municipal que l'A.V.P.L. serait prête à financer le coût de l'intervention à hauteur de 500 €.

Mme Camille BRUYAS fait le compte-rendu de la réunion GT et communication du 13 février 2025 à l'Agglo et le compte-rendu de la commission Petite Enfance du 17 février 2025 à l'Agglo.

JOURNEE D'HOMMAGE A L'OCCASION DES 80 ANS DE LA LIBERATION DES CAMPS DE CONCENTRATION

Monsieur le Maire propose l'organisation d'une journée d'hommage à l'occasion des 80 ans de la Libération des Camps de Concentration le 23 novembre 2025 à l'Espace Pierre BRET. Outre son intérêt historique de devoir de mémoire, cette manifestation permettrait de financer le surcoût des opérations de communication du site.

Cette journée pourrait être articulée de la manière suivante :

- Spectacle « *De l'ombre—Femmes en Résistance* » par la compagnie « *L'Orangerie* »
- Exposition « *Les femmes du Gier dans la résistance et la guerre* »
- Conférence de Michèle DESTOURS, historienne

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette cérémonie.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de

- Du passage de Paris-Nice sur le plateau du Fautre le Jeudi 13 mars 2025 vers 13h30—14h00
- L'extension de l'enfouissement des réseaux secs de la route de Planche pour un surcoût de 31.000 €
- De la modification du PLU de Longes avant le mois de Juin 2025
- D'une rencontre avec M. et Mme DURILLON au sujet de son terrain.
- Du rallye du Pays du Gier le 29 mars 2025

Monsieur le Maire rappelle aux propriétaires de chien les principes essentiels de son éducation.

La prochaine séance aura lieu le Mardi 1er avril

CLASSES EN 5

Bonjour à tous,

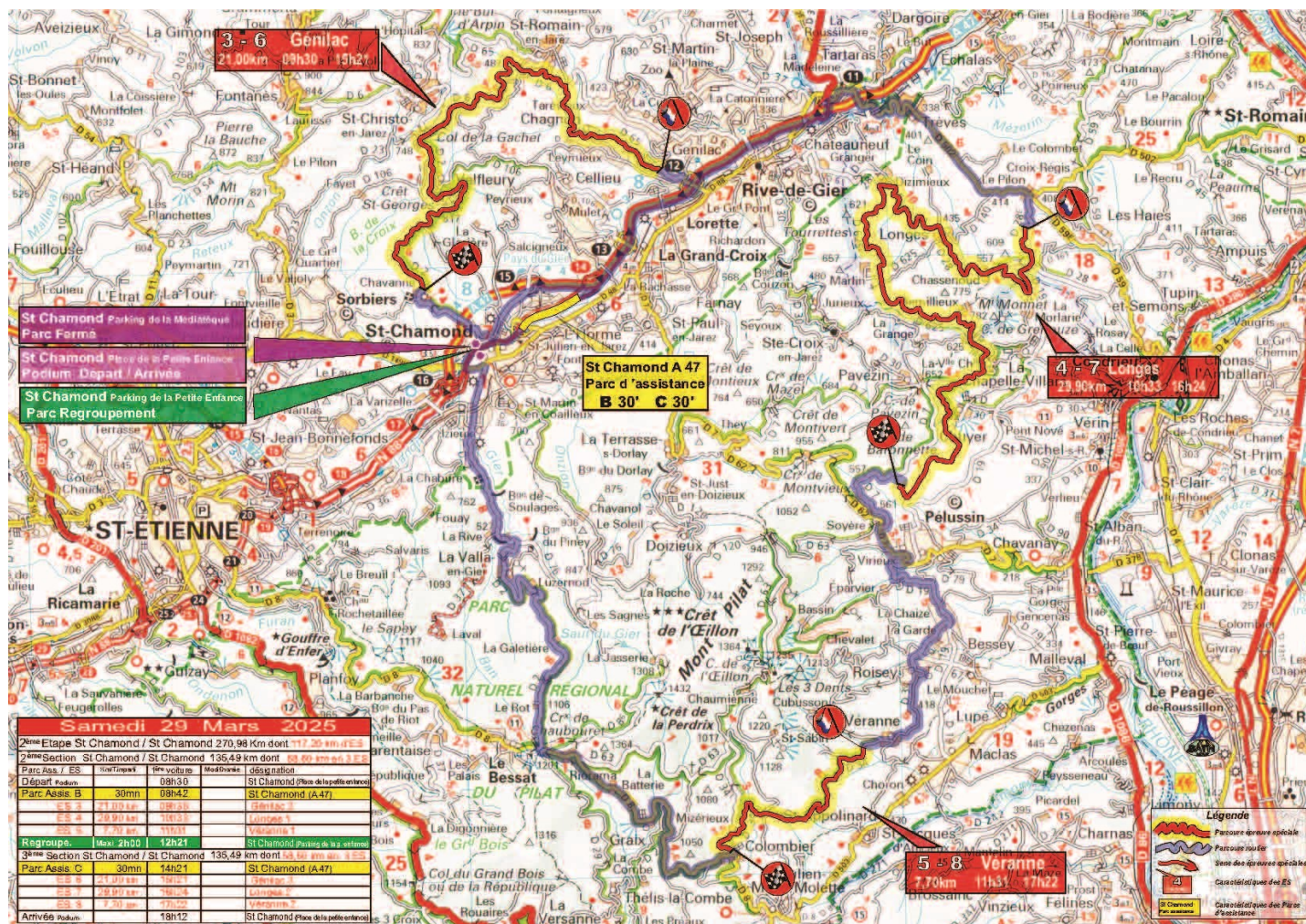
Une première réunion en vue de l'organisation du banquet des classes en 5, aura lieu

**LE MARDI 11 MARS A 19H30
A LA MAISON DES ASSOCIATIONS**

Nous comptons sur un maximum de participants (habitants de Longes ou anciens habitants) pour organiser au mieux cette journée.

LE RALLYE DU PAYS DU GIER PASSERA SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE LE 29 MARS 2025

CI-DESSOUS LE CIRCUIT EMPRUNTE



RECENSEMENT DES JEUNES POUR L'APPEL A LA DEFENSE

Les jeunes gens ayant atteint 16 ans doivent se faire recenser à la mairie le mois de leur anniversaire. L'attestation de recensement fournie est ensuite indispensable pour passer un examen, pour s'inscrire à la conduite accompagnée, ...

INCIVILITE : ce mot vient du latin *incivilitas* dont la première utilisation remonte à 1426, et est apparu dans la langue française au XVII^e siècle. Ce terme exprime un manque de civilité, le rejet des règles élémentaires de la vie sociale. C'est-à-dire un manque de courtoisie ou de politesse, soit en acte, soit en parole. Elle menace même notre qualité de vie.

La plupart d'entre elles constituent également des délits pénaux. Si chaque incivilité a désormais un prix, la bonne volonté de chacun, elle, n'en a pas...

ALORS avant de commettre l'irréparable réfléchissons et adoptons un comportement citoyen.

LE TROUBLE DE VOISINAGE

La notion de trouble de voisinage inclut le tapage nocturne, mais aussi le tapage diurne, les odeurs ou encore, certains comportements tels que les dégradations, les violences, les menaces...

Tels que : Chien aboyant continuellement, Bruit de tondeuses, en dehors des heures autorisées qui sont :

- Les jours ouvrables : de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 19 h 30
- Les Samedis de : 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures,
- Les dimanches et jours fériés de : 10 heures à 12 heures

LES ORDURES, LES DECHETS ET MATERIAUX

Les sacs déposés en dehors des jours légaux de ramassages traînent dans les rues, ou près des containers à verres, au risque d'être éventrés et éparpillés un peu partout.

Désolant spectacle dans notre village qui se bat pour avoir une bonne image ; certains préfèrent polluer plutôt que de se rendre dans une déchetterie.

L'essentiel étant de les mettre ceux les yeux des autres !! Des gestes souvent égoïstes, qui peuvent même se révéler inconscients quand on connaît la dangerosité de certains produits qui doivent être traités. Protection de l'environnement oblige. Que laisserons-nous à nos enfants !

LE STATIONNEMENT

Le stationnement de tout véhicule sur les trottoirs est une plaie pour les piétons, obligeant ceux-ci à marcher sur la route. Laissez le trottoir pour "trotter". Pensez aux personnes âgées, aux enfants, aux handicapés et aux mamans avec landaus.

Ne stationnez pas non plus devant les entrées des maisons (souvent de vos voisins).

LA JEUNESSE

C'est à vous parents, d'assurer la sécurité et la surveillance de vos enfants et c'est, dès le plus jeune âge qu'ils doivent apprendre ce qu'ils ne peuvent pas faire et surtout ce qui est interdit.

Un enfant ne doit pas jouer sans surveillance dans une impasse ou une rue qui est un espace public et non un terrain de jeu. En cas d'accident causé par votre enfant, vous parents êtes seuls responsables!

LES ANIMAUX

Propriétaires et possesseurs d'animaux de compagnie en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures afin d'éviter des incidents. Des sacs sont à votre disposition dans différents points de la commune.

Dans le cadre des journées "Pilat Propre" liées aux journées de l'environnement nationales, la commune de Longes, avec le soutien logistique du Parc Naturel du Pilat, organise des groupes de "nettoyeurs"

LE SAMEDI 22 MARS 2025

L'objectif est de débarrasser le village, les routes, les chemins des détritus de tous ordres jetés volontairement ou involontairement dans la nature.

- ⇒ **SI VOUS AVEZ UN PEU DE TEMPS A CONSACRER A NOTRE COMMUNE**
- ⇒ **SI VOUS AIMEZ VOUS PROMENER**
- ⇒ **SI VOUS ÊTES SENSIBLE AU RESPECT DE LA NATURE**

REJOIGNEZ NOUS A 8H30, place de l'Eglise.

Le matériel adapté vous sera fourni. La "cueillette" effectuée et la balade terminée, une collation sera offerte aux participants.

Vous trouverez ci-dessous un coupon-réponse à déposer en Mairie avant le afin d'organiser au mieux cette journée.

Nous vous demandons de bien vouloir prévoir un adulte pour accompagner les enfants venant sans leurs parents.



NOM :

PRENOM :

PARTICIPERA AU NETTOYAGE DE PRINTEMPS DU 22 MARS 2025

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

PROPOSITION DE CHANTIERS OU DE CHEMINS A NETTOYER